

Aux membres du Conseil
communal de Prangins

**Procès-verbal de la séance du Conseil communal
du jeudi 3 octobre 2013**

Sous la présidence de M. Reynald Pasche, Président du Conseil communal, la séance est ouverte à 20h00, avec l'ordre du jour suivant :

- 1) Appel
- 2) Adoption de l'ordre du jour
- 3) Approbation du procès-verbal de la séance du 28 juin 2013
- 4) Assermentation d'un nouveau conseiller
- 5) Communications du Bureau du Conseil
- 6) Communications de la Municipalité
- 7) Présentation du P.I.R par un membre du Conseil Régional
- 8) Préavis 39/13
Règlement sur la gestion des déchets et introduction du principe de causalité pour la taxation des déchets
- 9) Préavis 41/13
Règlement sur l'attribution des aides individuelles pour les études musicales
- 10) Election d'un membre de la Commission de gestion
- 11) Annonce des préavis à venir
- 12) Propositions individuelles et divers
- 13) Contre-appel

- Le PRESIDENT salue le Syndic, les Municipaux, les Conseillers communaux, la journaliste de «La Côte» et souhaite à tous la bienvenue pour sa première séance en tant que Président.

N.B. : L'enregistrement audio de la séance n'ayant pas fonctionné, le présent procès-verbal ne retranscrit aucun débat.

1/ Appel

Avec 45 conseillers présents le quorum est atteint. Le Conseil peut donc valablement délibérer. La voix du Président n'étant pas prise en compte, les délibérations se font sur la base de 44 voix.
Membres excusés : Mlle Tiffany Buccioli, Mmes Marie-Josée Rigby et Martine Schmaeh et MM. Robert Bernet, Georges Bochud, Igor Diakoff, Gérald Müller et Christophe Perret.

La Municipalité est au complet.

2/ Adoption de l'ordre du jour

- Le PRESIDENT ajoute un point 11 nouveau : «Election d'un membre au Conseil intercommunal de la Police Région Nyon»
L'ordre du jour, tel que modifié, est adopté à l'unanimité.

3/ Approbation du procès-verbal de la séance du 28 juin 2013

Erratum : Mme Yildiz Dubosson était excusée lors du dernier conseil et non absente, le procès-verbal sera modifié en conséquence.

Sans remarque, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

4/ Assermentation d'un nouveau conseiller

Suite à la démission de M. Pierre Hanhart lors de la dernière séance, M. Christophe Widmer, premier viennent-ensuite, a accepté d'intégrer notre Conseil. Le PRESIDENT l'assermente devant l'Assemblée qui lui souhaite la bienvenue par applaudissements. Ensuite de cette assermentation, le nombre de conseillers présents passe à 46, le nombre de votants à 45.

5/ Communications du Bureau du Conseil

A/ Votations fédérales du 22 septembre : Sur Prangins, les résultats sont les suivants :

Initiative sur l'abrogation du service militaire obligatoire : refusée par 671 non contre 372 oui. Taux de participation 48.58%.

Loi sur les épidémies : acceptée par 796 oui contre 232 non. Taux de participation 48.44%.

Loi sur le travail : acceptée par 627 oui et 418 non. Taux de participation 48.53%.

B/ Le 29 octobre prochain, le Préfet donnera une conférence aux conseillers pour expliquer les devoirs et obligations du législatif et de l'exécutif. Chaque conseiller est prié de faire bon accueil au Préfet et, dans la mesure du possible, d'assister à cette conférence qui aura lieu à 19h00 et qui devrait durer entre

1h00 et 1h30. Notre séance du Conseil débutera après la conférence de M. Dériaz.

C/ Par courriel du 23 septembre 2013, M. Thierry Mermoud a annoncé sa démission immédiate du Conseil communal, pour des raisons de surcharges professionnelles. En fin de séance, il faudra donc nommer un nouveau membre à la Commission de gestion et au Conseil intercommunal de la police.

D/ Pour terminer, et comme M. Pierre Hanhart a pris de court le Bureau lors de la dernière séance du Conseil communal en annonçant sa démission pour cause de déménagement, le **PRESIDENT** lui a demandé de venir ce soir pour lui remettre, devant l'Assemblée, un coffret de six bouteilles de vin pour le remercier de ses vingt années passées au sein du législatif. Le **PRESIDENT** précise à l'Assemblée qu'il faut avoir fait beaucoup d'années au sein du Conseil pour mériter un cadeau tel que celui-ci. (rires)

Les communications du Bureau étant terminées, on passe au point suivant.

6/ Communications de la Municipalité

Le Syndic passe la parole en premier à Mme D.-Ella Christin.

- Mme D.-Ella CHRISTIN :

A/ Travaux Collège de La Combe : Suite à l'acceptation par le Conseil début 2013 du préavis pour un crédit de réalisation de CHF 2'965'000.-, les travaux de transformations, de rénovation et d'assainissement du Collège de La Combe ont suivi le planning établi, ce qui a permis de bien avancer durant les vacances scolaires de cet été. Les travaux d'assainissement énergétique de l'enveloppe extérieure du bâtiment qui permettront de réduire de manière significative la consommation d'énergie utilisée pour le chauffage sont pratiquement terminés et les échafaudages vont être retirés prochainement. Les travaux d'améliorations des équipements extérieurs et intérieurs ont également commencé et suivent leur cours. Il s'agit notamment des peintures intérieures, de l'amélioration du réseau informatique, de l'efficacité électrique de l'éclairage, du revêtement de la salle de gymnastique et de l'installation de casiers pour les élèves. La construction du préau couvert, prévu face à l'entrée principale du bâtiment proche de la rue de la Combe, va avoir lieu durant les vacances d'automne. Une étroite communication se fait avec la Direction de l'établissement Roche-Combe, ce qui nous apporte toute satisfaction.

B/ Travaux planifiés dans les deux autres bâtiments du secteur de la Combe, soit le pavillon de La Combe et l'Ancienne administration : En 2011, une estimation des coûts des travaux avait été menée en envisageant soit la rénovation soit la démolition/reconstruction du Pavillon de la Combe. Sur les bases de ces estimations, il a été décidé de rénover le Pavillon de La Combe. Sur l'ensemble du site, une approche d'intervention comportant trois étapes successives bien distinctes a été adoptée pour les travaux envisagés dans chacun des trois bâtiments. Ainsi, le déroulement des travaux a été planifié sur plusieurs années, de 2012 à 2017.

La première étape des travaux, soit celle concernant le bâtiment principal, le Collège de la Combe, est actuellement en cours. La deuxième étape des travaux consistait à rénover/transformer le Pavillon de la Combe afin d'y abriter une cantine scolaire. La troisième étape comportait les transformations de l'Ancienne administration avec la création d'une bibliothèque scolaire et des salles pour les services de PPLS (psychomotricité/psychologie..). Toutefois, une brève étude de faisabilité, menée en juin 2013, a permis de comparer différentes variantes pour un pavillon neuf permettant d'abriter la cantine scolaire, notamment avec un sous-sol, et la possibilité d'ajouter un étage supplémentaire. Sur cette base, la Municipalité a décidé de prévoir la construction d'un pavillon neuf pour abriter la cantine et d'envisager ces travaux conjointement aux travaux de rénovation de l'Ancienne administration en réunissant entre elles les étapes 2 et 3, permettant ainsi une vision plus globale du site de la Combe. Ainsi, un crédit d'étude pour les travaux de ces deux bâtiments sera présenté en 2014.

C/ Une brève étude du potentiel d'extension des surfaces scolaires sur les secteurs d'utilité publique du territoire communal a également été menée en été 2013. Celle-ci a démontré que la Commune de Prangins disposait, à ce jour, d'un potentiel de construction scolaire permettant d'accueillir plus de 300 élèves supplémentaires.

- Mme Martine BAUD :

A/ Ecole UAPE : L'ouverture du chantier de la nouvelle école UAPE aux Morettes a commencé. L'accès à ce chantier se fera par le haut, depuis la route du Curson.

B/ Bâtiments derrière l'Auberge : Ce chantier a également débuté. L'accès s'y fera depuis la route de Bénex.

- Mme Violetta SEEMATTER :

A/ La rentrée scolaire a eu lieu le 26 août dernier et ce ne sont pas moins de 506 élèves qui ont repris le chemin de l'école, répartis de la manière suivante :

1^{ère} et 2^{ème} P. (anciennes enfantines), 83 élèves.

3-4-5 P (anciennes primaires), 189 élèves.

7-8 P (anciennes CYT 5-6), 100 élèves.

9-10-11 (anciennes 7 à 9 VSO/VSG/VSB), 125 élèves.

Classe d'accueil, 5 élèves.

Classe DES, 4 élèves.

B/ Le 7 septembre a eu lieu l'accueil des nouveaux habitants. 268 personnes sont arrivées sur notre Commune entre le 1^{er} juillet 2012 et le 30 juin 2013 et ont été invitées à cette manifestation. 94 personnes ont répondu présents dont 34 enfants. La relève est assurée.

C/ La commission culturelle nous convie à deux soirées de spectacle qui auront lieu à la Maison de Commune les 30 octobre et 1^{er} novembre, à 20h00. Il s'agit de Taradot.

- M. Cyrille PERRET :

A/ Un préavis sur la construction de la déchetterie « En Messerin » est annoncé pour le premier semestre 2014 en fonction du feu vert à recevoir du Canton concernant le plan partiel d'affectation.

B/ Dans le même temps, une étude pour l'implantation de deux nouveaux éco-points est en train de se faire.

C/ Skate-Park : Les travaux sont en cours. Les installations seront à disposition des jeunes dès la fin novembre 2013. L'inauguration officielle aura lieu au printemps 2014.

D/ La Municipalité a honoré sa collaboratrice du Greffe, Mme Nelly Pichon, qui a fêté ses 30 ans de service.

- Le SYNDIC :

A/ Le Bancomat est maintenant opérationnel 24/24h et 7/7 jours. L'ouverture de la première porte se fait, en dehors des heures d'ouverture de la Maison de Commune, respectivement du tea-room, avec un lecteur de carte bancaire. La deuxième porte du bâtiment restera fermée.

B/ Les comptes 2013, à l'aube du dernier trimestre, sont, dans les grandes lignes, conformes au budget. En outre, un retour annoncé par le Canton, lié au décompte final 2012 de la péréquation (facture sociale + péréquation directe) profitera à l'exercice 2013.

C/ Le budget 2014 est en phase finale d'élaboration et sera remis dans les délais aux conseillers pour être traité lors de notre séance de décembre. Il s'inscrit dans la politique financière arrêtée par la Municipalité pour la législature. Il prend en compte l'évolution des charges de fonctionnement, des acomptes communiqués par le Département de l'intérieur, concernant les charges de péréquation pour 2014 et des charges provenant des organisations ou collaborations régionales ou intercommunales. Il intègre également les prévisions de recettes liées aux perspectives économiques, d'une part, et aux incertitudes concernant les recettes fiscales des personnes morales d'autre part. Sur la base de ces différentes composantes, et en tenant compte d'un taux d'imposition stable, la Municipalité devrait être en mesure de proposer un budget équilibré pour 2014.

Les communications de la Municipalité sont terminées.

7/ Présentation du P.I.R par un membre du Conseil Régional

Le **PRESIDENT** accueille M. Bernard Penel, syndic de Signy et membre du Conseil Régional, pour une présentation du Programme des Investissements Régionaux afin de débroussailler ce dossier complexe.

M. Bernard Penel prend la parole et explique longuement aux conseillers les enjeux économiques du P.I.R et ses implications à long terme dans notre région.

L'Assemblée le remercie pour son exposé. Quelques instants sont consacrés ensuite aux éventuelles questions.

- M. Gilles MAUROUX trouve très bien cette présentation mais déplore qu'il n'y ait qu'un son de cloche, personne d'autre pour dépeindre les aspects négatifs du P.I.R.

- Le **PRESIDENT** répond qu'il y a pensé mais la présente explication était essentiellement faite pour que les conseillers puissent mieux comprendre ce qu'est le P.I.R, libre à chacun de se faire son opinion.

- M. Bernard PENEL répond que des débats publics ont déjà eu lieu à plusieurs reprises, avec des opposants au projet.

Après avoir remercié M. Bernard PENEL, on passe au point suivant.

8/ Préavis no 39/13

Règlement sur la gestion des déchets et introduction du principe de causalité pour la taxation des déchets

Le PRESIDENT appelle M. Ralph Agthe, président de la commission, pour la lecture des conclusions de la commission.

La discussion est ouverte.

Après un débat long et difficile de plus de deux heures, les amendements suivants sont déposés :

Amendement No 1 de M. Daniel Friedli :

- Rajouter à l'art. 12, soit point B (*l'amendement figure en gras souligné*):

«Les taxes forfaitaires sont fixées à :

- 150 francs par an (TVA comprise) au maximum par habitant de plus de 18 ans **ou pour les jeunes en formation (étudiants et apprentis) lorsqu'ils atteignent l'année de leurs 25 ans** »

Discussions. Vote.

**L'amendement No 1
est accepté par 38 oui, 4 non et 3 abstentions.**

Amendement No 2 de M. Jacques Auberson :

Corriger l'article 12 comme suit (*les corrections du texte figurent en gras souligné*) :

« A. Taxes sur l'ouverture du conteneur ou taxes aux sacs :

¹Les taxes sur l'ouverture du conteneur ou taxes aux sacs sont fixées à :

- Maximum : **2.50** francs par sac de 35 litres (**TVA comprise**)
- Maximum : **1.25** francs par sac de 17 litres (**TVA comprise**)

B. Taxes forfaitaires

¹Les taxes forfaitaires sont fixées à :

- **100** francs par an (**TVA comprise**) au maximum par habitant de plus de 18 ans.

²Pour les résidences secondaires, il est perçu du propriétaire une taxe forfaitaire de 100 francs par an (**TVA comprise**) au maximum par résidence.

³La situation familiale au 1^{er} janvier ou lors de l'arrivée dans la Commune est déterminante pour le calcul de la taxe de l'année en cours.

⁴En cas de départ ou d'arrivé en cours d'année, la taxe est due par mois entier et calculée prorata temporis.

Le remboursement de la taxe ne sera effectué que sur demande écrite du citoyen concerné. »

Discussions. Vote.

**L'amendement No 2
est accepté par 38 oui, 5 non et 2 abstentions.**

Amendement No 3 de M. Peter Dorenbos :

Rajouter à l'article 12, sous lettre B, petit ¹, le paragraphe suivant :

« - **5'000 francs (TVA comprise) au maximum pour les entreprises** »

Discussions. Vote.

**L'amendement No 3
est accepté par 34 oui, 7 non et 4 abstentions.**

La discussion est close. M. Ralph Agthe lit les conclusions du préavis. Vote.

**Le préavis no 39/13, tel qu'amendé,
est accepté par 41 oui, 2 non et 2 abstentions**

9/ Préavis no 41/13

Règlement sur l'attribution des aides individuelles pour les études musicales

Le **PRESIDENT** appelle Mme Ursula André, présidente de la commission, pour la lecture des conclusions de la commission. La discussion est ouverte et amène beaucoup de questions. Une fois la discussion close, Mme Ursula André lit les conclusions du préavis. Vote.

Le préavis no 41/13 est accepté à l'unanimité.

10/ Election d'un membre de la Commission de Gestion

M. Thierry Mermoud ayant démissionné, son poste est à repourvoir.
- M. Peter DORENBOS propose Mme Liliane Gavillet, malchanceuse à l'élection du mois de juin dernier. Cette dernière accepte et est élue par applaudissements.

M. Jean-Paul Maret est proposé pour être le Président de cette commission. Il accepte et est élu à cette fonction par applaudissements.

11/ Election d'un membre au Conseil intercommunal de la Police Région Nyon

M. Thierry Mermoud ayant démissionné, son poste est à repourvoir. Personne ne se propose. Cette élection est reportée à la séance prochaine.

12/ Annonce des préavis à venir

Avant la séance, les conseillers ont reçu une liste mise à jour par la Municipalité. Chacun est prié de s'y référer.

13/ Propositions individuelles et divers

Plusieurs conseillers se plaignent de l'éclairage public dans différents secteurs de la Commune, notamment à la route de l'Etraz, à la route de la Gare ou aux Abériaux, éclairage qui est soit éteint en soirée soit allumé en journée.

-M. Cyrille Perret confirme que la SEIC fait des allumages en journée pour contrôler le bon fonctionnement du réseau. Les autres problèmes sont en cours de réparation.

-Le PRESIDENT constate que ce problème est récurrent et qu'il revient à chaque fin de séance. Dorénavant, les conseillers sont priés de faire leurs doléances à ce sujet directement à M. Cyrille Perret par courriel afin d'éviter d'encombrer les débats.

14/ Contre-appel

La présence est de 45 conseillers, une personne ayant quitté la salle avant la fin. La séance se termine à 23h55.

CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

Le Président

La Secrétaire

Reynald Pasche

Patricia Jaquier Pérard